

Section de Meurthe-et-Moselle  
de l'AMOPA

Le 23 janvier 2012

le président  
2 rue Leclerc, 54210 St-Nicolas-de-Port  
03 83 48 25 74  
pi.mi.pichereau@wanadoo.fr

à Mesdames et Messieurs les Amopaliens,  
et sympathisants

Chers Amis,

Au nom du Comité de section, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à  
l'Assemblée générale annuelle ordinaire qui se déroulera le

**mercredi 29 février 2012, à partir de 9h30  
au lycée Arthur Varoquaux, 10 rue Jean Moulin, Tomblaine**

Parking du lycée à l'entrée à droite. Grand parking public à proximité.

Tram : stations Carnot, ou Briand à l'entrée d'Essey. Bus : 161 ( à prendre aux arrêts  
du tram Barrois, ou Saint-Livier, ou Carnot , et descendre à l'arrêt Varoquaux ).

**A partir de 9h30 :** café d'accueil.  
Exposition des activités récentes de la section ( préparée par René Zambetti ).

**De 10h à 12h15, assemblée générale, selon l'ordre du jour suivant :**

- rapport d'activité pour l'année 2011, sous forme de projections, commentées par la secrétaire Madeleine Biesiada. Vote.
- rapport financier pour l'année 2011 par le trésorier Bernard Smouts, et rapport des vérificateurs aux comptes Colette Feidt et René Tourte ; vote.
- rapport moral, et projets 2012 par le président Pierre Pichereau.
- élection des deux vérificateurs aux comptes de l'année 2012.
- questions diverses.
- interventions des présidents des 3 sections de Lorraine.
- interventions des présidents des associations invitées.
- interventions des autorités présentes.
- remise solennelle de décorations de l'Ordre.

Un déjeuner sera ensuite servi sur place.

Je vous prie d'agréer, chers amis, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pierre Pichereau. ( tél de secours 06 81 12 84 10 )

---

**Bulletin d'inscription, à retourner très rapidement**

(en raison des vacances scolaires, du 11 au 27 février, le lycée doit être informé avant le 10 février)

au trésorier Bernard SMOUTS, 22 rue Aristide Briand, 54000 Nancy

Mme, M .....

participera(ont) à l'assemblée générale            oui            non

s'inscrit(vent) au déjeuner du mercredi 29 février qui suivra l'AG

joint un chèque à l'ordre de AMOPA de Meurthe-et-Moselle de 30 euros par personne.